

Paris, le 29 Novembre 2024,

Chères consœurs, chers confrères,

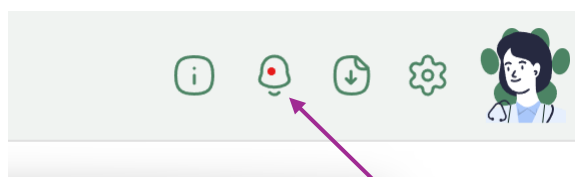
Vos représentants et les permanents des GTV-OVVT reçoivent beaucoup d'appels au sujet du nouveau module Calypso permettant la déclaration de la relation Vétérinaire Sanitaire-Eleveur.

Nous souhaitons apporter quelques précisions qui ne figurent pas dans le tutoriel Calypso.

1/ Le CERFA réclamé n'est pas obligatoire à la déclaration d'une relation VS existante avant la date d'ouverture du module CalypsoVet. Dans le cas où il est présent et accessible, il servira de justificatif au cas de conflits de déclaration entre deux DPE mais dans tous les autres cas, il n'est pas bloquant.

2/ Le Tutoriel utile à l'utilisation de ce nouveau module de déclaration de la relation VS est disponible en cliquant ici ([TUTORIEL](#)) ou à l'adresse suivante : <https://rise.articulate.com/share/DNLISs46HqBZgmYXbk2cn9nSPv72DPu2#/>

Vous pouvez également le retrouver dans les notifications de calypso, en cliquant sur les notifications



Puis en ouvrant le message de notification du 28/11 (ces messages n'ont pas de titre...)

Type	Catégorie	Objet	Emetteur	Date de publication	Date de fin de publication	Pièces jointes	Actions
Manuelle	Information génér	CalypsoVet news	Thomas Guedj	28/11/2024	28/01/2025		   

3/ L'identifiant de l'élevage est le n°EDE de l'élevage pour les bovins et ovins ou le SIRET ou l'INUAV pour les élevages de canards. Il faut saisir l'identifiant dans son intégralité.

4/ Si besoin : vous pouvez récupérer les listes de vos élevages à partir de la BDIVET ou du site de téléprocédure.

5/ En cas de problème, merci de contacter :

- Pour un problème d'authentification : assistance-utilisateur@ordre.veterinaire.fr
- Pour les vétérinaires : calypso-assistanceveterinaire@ordre.veterinaire.fr

Ni les OVVT ni vos représentants n'ont la main sur ce logiciel.

Stéphanie Philizot (SNGTV) et David Quint (SNVEL)